

Utilité du Tiers-Ordre.

Quiconque se fait tertiaire et PRATIQUÉ LES SALUTAIRES PRESCRIPTIONS DE LA RÈGLE devient par là même un véritable disciple du Christ; on peut dire que c'est une *âme sauvée*.

On peut se sauver sans être tertiaire, mais avec la règle du Tiers-Ordre fidèlement observée, le salut est plus sûr. Combien une vie de prière et de charité peut être utile pour à des chrétiens, alors qu'elle leur procurerait le bonheur sur la terre et la vie éternelle en ciel?

Un Tiers-Ordre ne s'arrêtera pas à convertir des âmes; par là même qu'il ramène les individus à l'Évangile, la société elle-même se convertira de ce retour dont elle est un véritable besoin.

Pour les paroisses, les Tertiaires seront des modèles de vie chrétienne, les meilleurs auxiliaires du clergé, les plus fermes soutiens des autres associations paroissiales, qui demandent pour exister et prospérer des membres sérieusement chrétiens.

Dieu vous invite à devenir l'enfant de S. François, n'hésitez pas davantage. "Nous vous exhortons vivement, dit le Saint-Père, à ne pas refuser de vous faire inscrire dans cette sainte milice de Jésus-Christ."

Permis d'imprimer,

† LOUIS-NAZAIKE,

Arch. de Québec.